

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B2.1, B2.3, B2.4, B2.6 et B3.10

Numéro de demande : 2007-4297
Demande : B.2.1 (Nouvelles caractéristiques chimiques d'un PC — Garantie)
B.2.3 (Nouvelles caractéristiques chimiques d'un PC — Produits de formulation)
B.2.4 (Nouvelles caractéristiques chimiques — Proportion des produits de formulation)
B.2.6 (Nouvelles caractéristiques chimiques — Nouvelle combinaison de MAQT)
B.3.10 (Nouvelles étiquettes du produit — Mélanges en cuve)
Produit : Stellar A Herbicide
Numéro d'homologation : 29286
Matière active (m.a.) : Fluroxypyr (FLR), Florasulam (FRA)
No de document de l'ARLA : 1730392

But de la demande

Dow AgroSciences demande l'homologation de la nouvelle préparation commerciale Stellar A Herbicide comme herbicide de post-levée dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique sur les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur) et d'orge de printemps pour enrayer les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette. Le Stellar A Herbicide est une préparation commerciale composée de florasulam (2,5 g m.a./l) et de fluroxypyr (100 g m.a./l). Les deux matières actives sont homologuées et vendues dans le commerce sous les noms de Florasulam SC (no d'homologation 26891) et Starane Herbicide (no d'homologation 24815) respectivement.

Évaluation des propriétés chimiques

La préparation commerciale Stellar A Herbicide est une suspension de florasulam et de fluroxypyr sous forme d'ester 1-méthylheptyl à des concentrations nominales de 2,5 et 100 g/l respectivement. La densité de cette préparation commerciale est de 0,992 g/ml et son pH est de 5,8 (émulsion à 1 % p/v). Les exigences en matière de caractéristiques chimiques du produit sont remplies.

Évaluation sanitaire

La toxicité aiguë du Stellar A Herbicide est faible par voie orale (DL_{50} M/F > 2000/5000 mg/kg de poids corp.) et cutanée (DL_{50} M/F > 5000 mg/kg de poids corp., et par inhalation (CL_{50} > 5,52). Le produit irrite modérément les yeux et légèrement la peau chez le lapin; c'est un allergène cutané potentiel chez la souris (essai sur ganglions lymphatiques locaux) mais non chez le cobaye (test de Buehler).

Le florasulam et le fluoroxypr sont présentement tous deux homologués pour le blé du printemps, le blé dur et l'orge du printemps dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique, à des taux supérieurs à ceux proposés pour le Stellar A Herbicide. L'exposition aux matières actives ne devrait pas dépasser celle entraînée par le mode actuel d'utilisation homologué du florasulam et du fluoroxypr.

L'utilisation mentionnée sur l'étiquette du Stellar A Herbicide correspond aux limites d'utilisation actuelle des produits contenant soit du florasulam, soit du fluoroxypr. La quantité de résidus de florasulam et de fluoroxypr dans les récoltes de blé et d'orge dont les cultures ont été traitées au Stellar A Herbicide selon les directives de l'étiquette ne devrait donc pas augmenter. En conséquence, l'exposition aux résidus du florasulam et du fluoroxypr de chaque sous-groupe de population ne devrait pas augmenter non plus.

Évaluation environnementale

La nouvelle préparation commerciale Stellar A Herbicide et sa dose proposée d'utilisation n'augmenteront pas l'exposition environnementale aux produits présentement homologués, soit le Florasulam SC Herbicide (no d'homologation 26891) et le Starane Herbicide (no d'homologation 24815). Par conséquent, le risque pour l'environnement est négligeable. Des énoncés appropriés apposés sur l'étiquette du produit contribuent à atténuer les préoccupations d'ordre environnemental.

Évaluation de la valeur

La demande comprend les données sur la valeur fournies par les essais sur le terrain portant sur l'efficacité et la tolérance des cultures, en vue d'établir l'efficacité du Stellar A Herbicide seul et en mélange en cuve dans la lutte contre les dicotylédones et les graminées adventices énumérées sur l'étiquette du Stellar A Herbicide, et pour déterminer l'innocuité de ces préparations commerciales dans le cas du blé de printemps, du blé dur et de l'orge de printemps.

Les données sur l'efficacité proviennent de 61 essais sur le terrain effectués de 2004 à 2006 en Alberta (AB), en Saskatchewan (SK) et au Manitoba (MB). Ces données justifient une demande pour la lutte contre le gaillet gratteron, le kochia à balais, les semences vagabondes de lin et la renouée liseron avec une application précoce post-levée de Stellar A Herbicide à un taux de 102,5 g m.a./ha.

Les données sur la phytotoxicité proviennent de 100 essais sur le terrain effectués de 2004 à 2006 en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, en vue d'évaluer la tolérance des récoltes de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps à l'application de Stellar A Herbicide. Les données confirment la tolérance du blé de printemps, du blé dur et de l'orge de printemps à l'application post-levée de Stellar A Herbicide et justifient la demande.

On a évalué le Stellar A Herbicide en combinaison avec 2,4-D, et 2,4-D + Assert ou Everest. Les données et les explications fournies justifient les demandes sauf pour la renouée pour laquelle on n'a fourni aucune donnée et pour laquelle les demandes n'ont pu être justifiées par les mélanges en cuve précédents mentionnés sur l'étiquette du Starane Herbicide ou du Florasulam Herbicide.

On a évalué Stellar A Herbicide en combinaison avec le MCPA et le MCPA + Assert, Axial, Everest ou Puma¹²⁰ Super. Les données et les précédents fournis justifient les demandes respectives.

On a évalué le Stellar A Herbicide en mélange en cuve avec Express Toss-N-Go DF 75 % Herbicide et Express Toss-N-Go DF 75 % Herbicide + Axial 100EC Herbicide. Les données obtenues justifient la demande pour la lutte contre le chénopode blanc et l'élimination de la soude kali et de l'amarante à racine rouge, tout en révélant la tolérance du blé de printemps (y compris le blé dur) et de l'orge de printemps.

Conclusion

L'ARLA a examiné les données et les justifications présentées et est en mesure d'appuyer l'homologation complète du Stellar A Herbicide.

Références

- 1427685 2007, Product Identification - GF-184, DACO: 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4 CBI
- 1427686 2006, Group A - Product Identity, Composition, and Analysis for GF-184, a Suspension Emulsion End-use Product Containing Florasulam and Fluroxypyr-meptyl, NAFST-06-034, DACO: 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.4.1, 3.4.2 CBI
- 1427687 2006, Group B: Physical and Chemical Properties of Florasulam + Fluroxypyr Methylheptyl Ester (2,5 + 144 g/L) SE, GF-184, NAFST-06-020, DACO: 3.5.1, 3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
- 1427688 2006, Group B: Physical/Chemical Properties for GF-184, and End-use product containing Florasulam and Fluroxypyr Methylheptyl Ester, NAFST-06-020, DACO: 3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4, 3.5.5, 3.5.6,3.5.7,3.5.8,

1427689 2000, Storage Stability Studies of GF-184 and Intermediates, GHE-P9142, DACO: 3.5.10 CBI

1427690 2000, Packaging Stability Study to Assess the Compatibility of Florasulam + Fluroxypyr-meptyl 2,5 + 100 g ae/L SE Herbicide, GF-184 with 1 L PET and 10 L F-HDPE Containers Final Report, KLP-00-006, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI

1639315 2008, Interference Evaluation for Analytical Methodology EU-AM-98-007 for Formulations GF-184, GF, 185, and GF-2257, NAFST-08-135, DACO: 3.4.1 CBI

1427691 An Acute Oral Toxicity Study in Fischer 344 Rats. Laboratory report number. 3504,91. Study report date: 12-January-2001. Applicant Report Number 000091 DACO 4.6.1.

1427692 An Acute Dermal Toxicity Study in Fischer 344 Rats. Laboratory report number. 3504,92. Study report date: 12-January-2001. Applicant Report Number 000092. DACO 4.6.2.

1631336 GF-2257: Acute Liquid Aerosol Inhalation Toxicity Study in F344/DUCRL Rats. Laboratory report number.081080 Study report date: 09-June-2008. DACO 4.6.3.

14276934 A Primary Eye Irritation study In New Zealand White Rabbits. Laboratory report number. 3504,94. Study report date: 12-January-2001. Applicant Report Number 000094. DACO 4.6.4.

1427695 A Primary Skin Irritation study In New Zealand White Rabbits. Laboratory report number. 3504,93. Study report date: 12-January-2001. Applicant Report Number 000093. DACO 4.6.5.

1427696 A Dermal Sensitization Study in Hartley Albino Guinea Pigs. Laboratory report number. 3504,95. Study report date: 12-January-2001. Applicant Report Number 000095. DACO 4.6.6.

1427697 GF-184 Local Lymph Node Assay in Balb/c Mice to Evaluate Dermal Sensitization Potential. Laboratory report number. 041064. Study report date: 27,-July-2004. DACO 4.6.6.

1427670 2007. Value Summary. DACO: 10,1

1427671 2007. Data Summary GF-184 Herbicide DACO 10.2.3.1

1427672 2007. Data Summary GF-184 Herbicide DACO 10.2.3.1

1427673 2007. Data Summary GF-184 Herbicide DACO 10.2.3.1

1427674 2007. Data Summary GF-184 Herbicide DACO 10.2.3.1

1427675 2007. Data Summary GF-184 Herbicide DACO 10.2.3.1

1427676 2007. Data Summary GF-184 Herbicide DACO 10.2.3.1

1427679 Adverse Effects of spring wheat, durum wheat and spring barley when GF-184 is applied alone and tank mixed with broadleaved partners (MCPA, Express DF) DACO 10.3.1

1427680 Non-Adverse Effects GF-184 + MCPA, Express DF_SPT. DACO 10.3.1

1427681 Adverse Effects of spring wheat, durum wheat and spring barley when GF-184 is applied alone and tank mixed with graminicide partners (Axial, Horizon, Puma¹²⁰ Super) DACO 10.3.1

1427682 Non-Adverse Effects GF-184 + Axial, Horizon, Puma_SPT. DACO 10.3.1

1427683 Adverse Effects of spring wheat, durum wheat and spring barley when GF-184 is applied alone and tank mixed with graminicide partners (Assert, Everest) DACO 10.3.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.